

COMMUNE DE CUREM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juillet 2022

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 11
Procurations : 0

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq Juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 Juillet 2022

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES -
Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE – Mme Isabelle LAMOUREUX –
Mme Agathe CORRE – Mme Marguerite PREVOST– Mme Marlène MIQUEL- Mme
Huguette PUYJALON

Etait absent : – Gilles TRONCHE

Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE38/2022 OBJET : LOCATION SALLE POLYVALENTE ASSOCIATION ROTARY CLUB

Madame le Maire fait part de la demande de l'Association « Orchestre International du Rotary Jazz Bigband » de louer la salle polyvalente aux fins de répétitions et de spectacle du 18 Septembre au 23 Septembre 2022.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération DE11/21 définissant les tarifs pour les locations de la Salle Polyvalente selon certains critères.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la location à 300€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Décident de porter le tarif de la location à **300€** pour les 6 jours de location par l'Association « Orchestre International du Rotary Jazz Bigband » et de conserver le tarif de caution à 300€.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Madame le Maire



Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREM**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 25 Juillet 2022**

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 10
Procurations : 0

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq Juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 Juillet 2022

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE – Mme Isabelle LAMOUREUX – Mme Agathe CORRE – Mme Marguerite PREVOST – Mme Marlène MIQUEL- Mme Huguette PUYJALON

Etait absent : – Gilles TRONCHE

Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE39/2022 OBJET : GRATIFICATION D'UNE STAGIAIRE

VU le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

VU la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial

VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

Mme le Maire rappelle que des étudiants peuvent être accueillis au sein de la Commune pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Mme le Maire précise que lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

L'étudiante Alexia BILLIERE, actuellement scolarisée au Lycée Henri QUEUILLE à Neuvic, lycée de formation aux métiers de l'environnement, est accueillie par l'agent technique Christophe SEMBILLE du **07/06/2022 au 07/07/2022 soit pour une durée de 1 mois au sein des communes de Curemonte et Queyssac-Les-Vignes.**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de voter une contrepartie financière à Mlle Alexia BILLIERE, ayant donné toutes satisfactions dans son travail.

Elle prendra la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, sera accordée en contrepartie des services effectivement rendus à la collectivité, que Mme le Maire propose de fixer à la somme de 200€.

COMMUNE DE CUREM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juillet 2022

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 10
Procurations : 0

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq Juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 Juillet 2022

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE – Mme Isabelle LAMOUREUX – Mme Agathe CORRE – Mme Marguerite PREVOST– Mme Marlène MIQUEL- Mme Huguette PUYJALON

Etait absent : – Gilles TRONCHE

Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE40/2022 OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION LE RIVAL – LA GERVAISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme le Maire rappelle la délibération DE72/2021 concernant la réalisation de travaux de sécurisation sur le secteur LE RIVAL-LA GERVAISE, suite à l'implantation de nouvelles constructions, ainsi que les décisions du Maire N°11-21 et N°09-22 désignant pour maître d'œuvre l'entreprise DEJANTE et pour la réalisation des travaux, l'entreprise TP POUZOL.

Le montant total des devis pour l'ensemble du projet s'élève à :

- Maîtrise d'œuvre :	3 400.00€ HT	soit	4 080€ TTC
- Travaux :	26 455.00€ HT	soit	31 746.00€ TTC
- TOTAL :	29 855.00€ HT	soit	35 826.00€ TTC

Madame le Maire indique au Conseil que la demande de subvention DETR n'a pas été fructueuse et souhaiterait donc pouvoir soumettre ce projet au Conseil Départemental au titre des dispositions « Amendes de police » du Conseil Départemental, dispositif de rétrocession du produit des amendes de police relatives à la circulation routière sur leur territoire, aux communes et à leur groupement.

A ce titre les travaux pourraient être subventionnés au taux de 35%.

• **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- 1) De solliciter une **subvention au Conseil département au titre des dispositions « Amendes de Police »**,
- 2) De définir le **plan de financement** comme suit :
- 3)

Coût de l'opération	35 826.00 € TTC	soit 29 855.00€ HT
Subvention « Amendes de Police » 35%	10 449,00 €	
FCTVA	<u>5 876.90 €</u>	
Reste à charge	19 500.10 €	

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Madame le Maire

Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONTÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juillet 2022

Nombre de
conseillers en
exercice : 11Présents : 10
Procurations : 0

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq Juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 Juillet 2022

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE – Mme Isabelle LAMOUREUX – Mme Agathe CORRE – Mme Marguerite PREVOST– Mme Marlène MIQUEL- Mme Huguette PUYJALON

Etait absent : – Gilles TRONCHE

Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE41/2022 OBJET : VEHICULE COMMUNAL : REPRISE ANCIEN VEHICULE

Mme le Maire rappelle la délibération DE55-21 faisant état de la vétusté et la panne non réparable de l'ancien véhicule communal Renault TRAFFIC, donnant lieu à l'acquisition d'un nouveau véhicule benne Renault MASCOTT réception dans au début du mois de Juillet.

Madame le Maire fait part du contact qu'elle a eu avec M. PEREIRA Aurélien, pour l'entreprise MFPL dont l'activité est la reprise de véhicules de tous types.

Mme le maire indique au Conseil Municipal que le véhicule avait été acquis en 2006 pour un montant de 3050€.

M. PEREIRA fait une proposition pour ce véhicule, dont le montant s'élève à **1 050.00€**

• **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** la vente du véhicule communal **RENAULT TRAFFIC**
- **D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise MFPL pour un montant de **1050€**
- **DECIDE** d'imputer ce montant à l'article **775**
- **DECIDE** la sortie de l'actif du véhicule **RENAULT TRAFFIC** initialement intégré au numéro d'inventaire n°**90000063000112**
- **AUTORISE** Mme le Maire **a signer** tous les documents nécessaires à cette vente

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Madame le Maire

Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONTÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juillet 2022

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 10
Procurations : 0

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq Juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 Juillet 2022

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE – Mme Isabelle LAMOUREUX – Mme Agathe CORRE – Mme Marguerite PREVOST– Mme Marlène MIQUEL- Mme Huguette PUYJALON

Etait absent : – Gilles TRONCHE

Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE42/2022 OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR- BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de Monsieur le Receveur Municipal lui faisant part des difficultés rencontrées pour recouvrer la somme de **125.05€ TTC** émise à l'attention des services de la MSA Services Limousin pour un administré dans le cadre de factures de cantine scolaire de janvier à mars 2016.

Malgré de nombreuses relances et considérant que cette somme est inférieure aux seuils de poursuites réglementaires, Monsieur le Receveur sollicite l'admission en non-valeur des factures suivantes :

N° facture/n° titre	Date d'émission	Montant
519/1	23/01/2016	45.75€
544/16	06/04/2016	79.30€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

Les membres du conseil municipal :

- **ACCEPTENT** à l'unanimité l'admission en non-valeur d'un montant de **125.05€** et décident de l'imputer à l'article **6541** du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Madame le Maire

Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juillet 2022

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 10
Procurations : 0

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq Juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 Juillet 2022

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE – Mme Isabelle LAMOUREUX – Mme Agathe CORRE – Mme Marguerite PREVOST– Mme Marlène MIQUEL- Mme Huguette PUYJALON

Etait absent : – Gilles TRONCHE

Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE43/2022 OBJET : CHEMIN RURAL : Aliénation de Chemin « Pré Rigal » délibération Préalable

Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier émanant de Mme Krista VAN DER HEIJDEN en date du 17 Juillet 2022 désirant acquérir 1 portion du chemin rural « Impasse Pré Rigal » qui dessert sa maison d'habitation

La portion que Mme Krista VAN DER HEIJDEN souhaite acquérir se situe au départ de sa parcelle section B n°1451 jusqu'au bout de la parcelle sur lequel est située sa maison section B N°1453.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, Madame le Maire demande de procéder à l'enquête publique préalable aux aliénations de ces biens faisant partie du domaine privé de la commune.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Emettent un avis favorable** pour procéder à l'enquête publique préalable aux aliénations de ces biens faisant partie du domaine privé de la commune,
- **Autorisent** Madame le Maire **à signer toutes pièces nécessaires** à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Madame le Maire

Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juillet 2022

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 10
Procurations : 0

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq Juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 Juillet 2022

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE – Mme Isabelle LAMOUREUX – Mme Agathe CORRE – Mme Marguerite PREVOST – Mme Marlène MIQUEL- Mme Huguette PUYJALON

Etait absent : – Gilles TRONCHE

Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

D44/2022 OBJET : TARIFS 2023 : LOCATION GITE et CONVENTION DE MANDAT DE GESTION AVEC GITES DE France CORREZE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de proposer des prix de location concernant le gîte communal pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **Décide** de reconduire les tarifs de 2022, soit :

	2023	2023
BASSE SAISON	01/01 au 15/04 23/09 au 28/10 04/11 au 16/12	180 € / semaine
MOYENNE SAISON et VACANCES SCOLAIRES	15/04 au 24/06 02/09 au 23/09 21/10 au 04/11	225 € / semaine
HAUTE SAISON	24/06 au 08/07 26/08 au 02/09	360 € / semaine
TRES HAUTE SAISON	08/07 au 26/08	370 € / semaine
WEEK-END	2 NUITS	90 €
	3 NUITS	120 €

- MONTANT DE LA CAUTION : 155 €
- Si ménage non réalisé : 30 €
- Forfait chauffage : 6€/jour d'octobre à fin avril

Le conseil municipal

- **Accepte** la convention de mandat avec **GITES ET VACANCES pour 2023** ainsi que le montant de la cotisation pour la somme de **237.50 €** et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature, et **décide d'inscrire** cette somme au **budget 2023**.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

Nelly GERMANE

